

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 5 avril 2016



L'an deux mil quinze, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux avril s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quinze

Nombre de conseillers présents : dix

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mme Monique DELABARE, Mme Catherine TRANOUEZ, Melle Pauline GRESSENT, Mme Katia ANDRIEU, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE et Mr David SAVOYE.

Étaient absents excusés : Mr Christophe DESAULTY, Mme Danielle MISSIR, Mr Patrice FOURÉ Mr Bruno LAPIERRE et Mr Alain BEAUFILS

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Katia ANDRIEU a été élue secrétaire.

• COMPTE ADMINISTRATIF 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal, délibérant sous la présidence de Mr Daniel PELFRESNE, sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Daniel GRESSENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- en section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 173 388,73 euros et les recettes s'élèvent à 89 852,92 euros d'où un déficit d'investissement de 83 535,81 euros.
- en section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 536 230,96 euros et les recettes s'élèvent à 631 910,13 euros d'où un excédent de fonctionnement de 95 679,17 euros.

L'excédent global pour l'année 2015 s'élève donc à 12 143,36 euros.

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2015, dressé par Monsieur VRAND, Receveur-Percepteur à la Trésorerie de Barentin. Celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2015. Après délibération, il est approuvé à l'unanimité des Membres présents du Conseil Municipal.

• AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2015 de la façon suivante :

- la somme de 83 535,81 euros est affectée en investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté),
- la somme de 83 535,81 euros est affectée en investissement au compte 1068 (excédent capitalisé),
- la somme de 12 143,36 euros est affectée en fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de n'appliquer aucune augmentation aux taux des quatre taxes.

Pour 2016, les taux appliqués et les produits assurés seront donc les suivants :

	<u>Taux</u>	<u>Produit assuré</u>
Taxe d'habitation	23,16 %	77 957 euros
Foncier bâti	40,82 %	107 887 euros
Foncier non bâti	81,30 %	30 813 euros
Cotisation Foncière des Entreprises	24,03 %	13 000 euros
Soit un produit fiscal attendu de		229 657 euros

• VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2016

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'année 2015, les subventions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale	6 000,00 €
Association « Les Genêts »	390,00 €
Union Sportive - subvention exceptionnelle	850,00 €
Moto-Club de l'Austreberthe	1 000,00 €
Sporting Club	1 200,00 €
Cheveux d'Argent	700,00 €
Club de Gym de la Vallée de l'Austreberthe	230,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Association des Sinistrés des Inondations de la Vallée de l'Austreberthe	30,00 €
L'atelier de Zaza	1 638,00 €
Divers	412,00 €

Soit un total de 12 500 euros.

• TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2016

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil décide d'acquérir le mobilier complémentaire pour les classes maternelle et CP, de changer l'ordinateur du secrétariat ainsi que le logiciel « mairie » et d'acheter une nouvelle tronçonneuse.

• BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil le Budget Primitif 2016 résumé comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Charges à caractère général	123 603,92
Charges de personnel	260 000,00
Reversements sur recettes	7 498,00
Dépenses imprévues	897,64
Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)	15 986,90
Charges de gestion courante	167 917,00
Charges financières	25 200,00
Charges exceptionnelles	700,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	601 803,46

<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Excédent reporté	12 143,36
Atténuation de charges	35 000,00
Produits de gestion courante	44 097,82
Impôts et taxes	254 649,00
Dotations, subventions et participations	222 975,00
Autres produits de gestion courante	23 000,00
Produits exceptionnels	9 938,28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	601 803,46

<u>Dépenses d'investissement</u>	
Déficit d'investissement reporté	83 535,81
Opérations d'ordre	438 679,17
Dépenses imprévues	13 085,90
Taxe Locale d'Équipement	201,00
Emprunts et dettes assimilées	45 500,00
Immobilisations incorporelles	9 000,00
Immobilisations corporelles	3 200,00
Immobilisations en cours	6 000,00
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2016	599 201,88

<u>Recettes d'investissement</u>	
Produits des cessions	40 000,00
Opérations d'ordre	438 679,17
Dotations, fonds divers et réserves	102 535,81
Subventions d'investissement	2 000,00
Amortissement subventions d'équipements versées	15 986,90
RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2016	599 201,88

Le Conseil vote ce Budget Primitif 2016 (une abstention : Mme Catherine Tranouez).

• AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

A l'unanimité, le Conseil décide d'amortir les investissements réalisés au chapitre 204 sur 15 ans selon le tableau joint et d'utiliser le compte 1068 pour un montant de 7 384,45 € en vue du rattrapage des amortissements sur l'année 2015.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- FISCALISATION DES SYNDICATS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas fiscaliser pour 2016 la participation aux syndicats suivants :

- Syndicat des Ordures Ménagères des Vallées de l'Austreberthe et Seine.
- Syndicat Intercommunal des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège « Les Hauts du Saffimbec » de Pavilly

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6554 du BP 2016.

- DISSOLUTION DU CCAS

Étant donné la suppression de l'obligation de disposer d'un centre communal d'action sociale pour les communes de moins de 1 500 habitants, le conseil décide à l'unanimité la dissolution volontaire du CCAS de Sainte-Austreberthe au 31 décembre 2016.

Le Conseil décide la création d'une commission communale sociale qui sera composée des membres actuels du CCAS à savoir : Mr Daniel Gressent, Mr Yves Letellier, Mr Alain Beaufils, Mme Monique Delabare, Melle Pauline Gressent, Mme Martine Goupil, Mr Dominique Masson, Mr Guillaume Letellier et Mr Thierry Braquehais.

- CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI « ESPACES VERTS »

Après discussion, le Conseil sollicite le renouvellement du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi actuellement en cours, à compter du 12 mai 2016 et pour une durée d'un an avec un horaire hebdomadaire de 30 heures. Mr le Maire est autorisé à procéder aux formalités nécessaires.

Les crédits nécessaires figurent au chapitre 12 du BP 2016.

- FONDS DE CONCOURS

A l'unanimité, le Conseil sollicite la Communauté de Communes Caux Austreberthe pour l'obtention d'un fond de concours pour l'acquisition du mobilier des classes maternelle et CP de l'école « Les Genêts » à hauteur de 3 929 € 28 TTC (3 274 € 40 hors taxes).

- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'arrêter l'éclairage public du 15 mai au 28 août 2016 sauf, pour des raisons de sécurité, sur la route départementale 22.

Le Conseil décide également de ne pas engager les frais de remise en service de l'éclairage public route des Houx et route des Souches.

- Mme Catherine Tranouez évoque l'important déboisement côte de Limésy ; Mr le Maire répond qu'il est autorisé dans la mesure où il y a replantation.

- Mme Catherine Tranouez évoque également l'état du chemin de Beaucamp ; de l'enrobé est prévu pour faire les réparations nécessaires sur la voirie communale.

- Mr le Maire informe le conseil que suite à des travaux forestiers la route du Bas Fond a été détériorée ; l'incident a été signalé au propriétaire. L'Entreprise responsable doit procéder à sa réfection.

- Mr le Maire indique que le budget de la Communauté de Communes a été voté et que les taux sont maintenus malgré les gros investissements réalisés.
- Mme Monique Delabare informe qu'un dépôt d'ordures a été fait rue de Fontenelle.
- Mr le Maire informe le conseil que le village accueille depuis ce jour des nouveaux boulangers. Le Conseil leur souhaite la bienvenue.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 25.